

Bientôt des compteurs intelligents en Wallonie ^[1]

19 juillet 2018



Bientôt des compteurs intelligents en Wallonie

Le Parlement de Wallonie a approuvé le déploiement des compteurs intelligents. Un atout pour les Gestionnaires de Réseau de Distribution. Quid du consommateur ?

Après d'intenses débats, [le Parlement de Wallonie a voté pour l'installation des « compteurs intelligents » \[5\]](#) (ou plutôt « compteurs communicants ») à partir de 2023. Mais, contrairement à ce qui était évoqué en début d'année (1), ce ne sont plus 80% de l'ensemble des wallons qui vont être équipés d'ici 2029 mais seulement certaines catégories.

En effet ce sont les consommateurs qui ont le plus grand impact sur le réseau qui seront visés :

- **Ceux qui consomment plus de 6000 kWh d'électricité par an** (cela représente 15% des ménages wallons).
- Ceux qui ont des panneaux photovoltaïques (les **prosumers**, qui produisent et consomment de l'électricité).
- Ceux qui ont une **borne de recharge pour leur véhicule électrique**.

Le GRD pourra également profiter des **nouveaux raccordements** et des **changements de compteurs** pour installer un compteur communicant.

Sont également visés les ménages fragiles équipés d'un **compteur à budget**. Il s'agit d'un compteur à carte prépayée : quand le consommateur n'a plus de crédit il n'a plus d'électricité. Ces compteurs à budget coûtent cher aux GRD et ils voient une opportunité d'économies en les remplaçant par des compteurs communicants. La différence pour les consommateurs étant juste qu'ils peuvent les recharger via Internet.

Cependant des organisations comme [le RWADE \[3\]](#) plaident pour

- l'abandon du principe des compteurs à budget (qui peuvent conduire à des privations d'énergie)
- l'interdiction des coupures à distance (rendues possibles par les compteurs communicants)
- le recours préalable à un juge de paix pour régler les litiges en cas de défaut de paiement

Des avantages pour les GRD

Grâce à ces compteurs intelligents, un Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD), comme ORES ou RESA en Wallonie, peut effectuer toutes sortes d'opérations à distance : relevé, changement de puissance, ouverture et fermeture de compteurs...Un gain de temps et des économies considérables puisque le GRD n'a plus besoin de se déplacer. Plus globalement les smartmeters permettront de mieux gérer la production d'électricité des sources décentralisées et intermittentes (comme l'éolien et le photovoltaïque). ORES va probablement utiliser les mêmes compteurs qu'en France : le Linky.

Et pour le consommateur ?

Pour le consommateur les avantages sont beaucoup plus flous. Les compteurs Linky sont censés amener des économies de l'énergie. Mais des tests ont montré que c'était loin d'être gagné. Le compteur Linky ne fournit pas automatiquement des données utilisables. Le consommateur doit disposer d'une interface (sur ordinateur, smartphone, compteur déporté) pour accéder à son historique de consommation, avec des courbes de charge (historique des puissances appelées, en watts) et une conversion en euros (le kWh est une unité encore trop méconnue). En France, à peine 2% des clients ont ouvert leur compte personnel sur le site d'Enedis pour avoir accès à leur courbe de charge.

Toujours en France, il y a eu de nombreux [démonstrateurs autour des compteurs intelligents \[2\]](#) et la conclusion est à chaque fois la même : pour obtenir des économies d'énergie un accompagnement est nécessaire.

Consommation surestimée ?

Certains smartmeters surestiment la consommation de 500%, selon une étude néerlandaise. En revanche, d'après Enedis, le principal GRD français, le compteur Linky utilise une technologie différente et il n'y a pas lieu de transposer ces observations.

L'idéal est [de surveiller votre consommation dès aujourd'hui \[2\]](#). Si, un jour, votre compteur Linky la surestime, vous pourrez le repérer rapidement. Sur [Energieid.be \[3\]](#), on peut encoder facilement les relevés de compteurs d'électricité mais aussi de gaz et d'eau.

Autres inquiétudes

Ce n'est pas tout. Concernant les champs électromagnétiques, il est très peu probable que les Linky aient des effets sur la santé, indique l'ANSES [dans son étude \[4\]](#). L'Agence de sécurité sanitaire recommande des mesures supplémentaires, en intégrant également l'essor des objets connectés qui vont constituer de nouvelles sources d'exposition.

La question des ondes est prise en compte dans le projet de décret qui prévoit des [dérogations pour les personnes électrosensibles. \[5\]](#)

La question de la vie privée est un autre point d'accrochage autour des smartmeters. En France, la

[CNIL](#) [5] a édité des règles précises pour encadrer l'utilisation des données récoltées par ces compteurs.

Combien ça coûtera ?

Sinon, du côté du portefeuille, installer un Linky ne coûte pas plus cher qu'un compteur classique. Par contre, le coût de déploiement systématique des compteurs est très élevé. En Wallonie c'est de l'ordre de un milliard.

Test-Achats a de son côté lancé [une pétition](#) pour que le coût du déploiement des compteurs soit transparent pour le consommateur.

[1] [Communiqué du Gouvernement wallon du 11/01/2018](#) [6]

[2] [Systèmes Electriques Intelligents - Premiers résultats des démonstrateurs](#) [7], ADEME 2016

[3] Le [point de vue du RWADE](#) [8] (Réseau Wallon pour l'Accès Durable à l'Energie)

[4] [La pétition de Test-Achats](#) [9]

[5] [Compte-rendu de la séance du 18/07/2018](#) [10], à partir de la page 62

Aller plus loin :

- [Page de la CWAPE consacrée aux compteurs intelligents](#) [11] (contient notamment une étude mise à jour en 2017).
- [Ce qu'en dit ORES](#) [12].
- [Ce qu'en dit RESA](#) [13]
- Le rapport du Ministère français de l'environnement "Le déploiement du compteur Linky", janvier 2017.

Mots-clés :

[compteur](#) [14]

[électricité](#) [15]

[économies d'énergie](#) [16]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/bientot-des-compteurs-intelligents-en-wallonie>

[2] <http://www.ecoconso.be/fr/Diminuez-votre-facture-l>

[3] <http://www.energieid.be>

[4] <https://www.anses.fr/fr/content/compteurs-communicants-des-risques-sanitaires-peu-probables>

[5] <https://www.cnil.fr/fr/compteurs-communicants-linky-la-position-de-la-cnil-sur-le-stockage-local-de-la-courbe-de-charge>

-0

[6]

<http://gouvernement.wallonie.be/home/presse/publications/les-compteurs-intelligents-outils-essentiels-a-la-transition-energetique.publicationfull.html>

[7] <https://presse.ademe.fr/2016/10/smart-grids-premiers-retours-dexperiences.html>

[8]

<http://www.rwade.be/fr/events/view/18/compteurs-communicants-%3A-la-wallonie-ne-laissera-pas-le-choix-aux-conso-mmateurs>

[9] <https://www.test-achats.be/maison-energie/gaz-electricite-mazout-pellets/news/je-ne-paie-pas-pour-linky>

[10] http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2017_2018/CRA/cra23.pdf

[11] <https://www.cwape.be/?dir=4.15.01>

[12] <https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/smart-metering>

[13] <http://www.resa.be/client/compteur-intelligent/>

[14] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/compteur>

[15] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/electricite>

[16] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/economies-denergie>